

**COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE
(COMIFAC)**

**DISCOURS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA
COMMISSION
DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE (COMIFAC)
A LA 15^{ième} REUNION DU PARTENARIAT
POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)**

YAOUNDÉ, du 17 -18 juin 2015

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun,
Représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Madame et Messieurs les Ministres des pays membres de la
Commission des Forêts d'Afrique Centrale,

Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de la
Commission Economique des Etats d'Afrique Centrale,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs
de Missions Diplomatiques,

Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin
du Congo,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations
Internationales, sous-régionales et gouvernementales,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations
Non Gouvernementales,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole au nom des
pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale,
COMIFAC, à l'occasion de l'ouverture de la 15^{ème} réunion du
Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, qui se tient ici à
Yaoundé, sous le thème: « Ecosystèmes du Bassin du Congo :

capital naturel, producteur de valeur économique et moteur de croissance verte pour le bien être de ses populations ».

Permettez-moi de remercier les autorités camerounaises pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à toutes les délégations venues participer à cette réunion.

Je voudrais également remercier Monsieur le Ministre NGOLE Philipp NGWESSE et Monsieur Matthew CASSETTA, Facilitateur américain du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo pour toutes les dispositions qui ont été prises pour l'organisation de la présente réunion.

J'aimerais aussi exprimer la gratitude renouvelée des pays du Bassin du Congo et de la COMIFAC au consortium qui accompagne la Facilitation américaine du PFBC dans son mandat, comprenant le Royaume Uni, la Norvège, de la France et de la République Fédérale d'Allemagne.

Mesdames et Messieurs,

Le thème de la présente session met en relief l'importance économique des forêts, une ressource renouvelable, et leur opportunité pour la promotion de l'économie verte.

Les forêts représentent la deuxième ressource économique dans la plupart des pays du Bassin du Congo. Avec une

superficie affectée à l'exploitation forestière de 58 millions d'hectares environ, soit 20% de la superficie totale des forêts du Bassin du Congo, celles-ci produisent annuellement environ 17.000.000 m³ environ de bois et 102.000.000 m³ de combustible ligneux. Près de 2 millions de personnes sont employés en permanence dans l'exploitation et la transformation des bois.

La contribution du secteur au PIB varie entre 2% et 5%. Outre, les différentes taxes et redevances payées pour l'exploitation et l'exportation des produits forestiers, les sociétés forestières apportent une contribution importante au développement local, à travers la création des emplois et des infrastructures économiques et sociales telles que les routes, les structures sanitaires et scolaires, l'eau et l'électricité.

Les forêts représentent donc un atout important pour le développement des pays de la sous-région.

Par ailleurs, la gestion durable des ressources forestières offre à notre sous-région des opportunités pour la diversification économique, par l'émergence d'une économie verte, un concept qui paraît nouveau, mais dont les exemples déjà nombreux dans le secteur forestier étayent ce concept, comme un vecteur du développement durable.

L'aménagement durable des forêts, la transformation plus poussée et diversifiée des bois, l'agroforesterie, la valorisation des produits forestiers non ligneux, à travers des industries alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques, la cogénération pour la production d'une énergie propre, le tourisme écologique, les plantations forestières, l'éco-construction, la valorisation des déchets, l'artisanat, j'en passe, sont des activités qui soutiennent déjà une croissance verte. Ces activités qui impliquent en partie les communautés locales et autochtones vivant et dépendant de la forêt ont créé et créent des revenus et des emplois décents dans la sous-région et ailleurs.

Mesdames et Messieurs,

Comme on peut s'en rendre compte, une meilleure utilisation du capital vert est un atout considérable pour le développement des pays d'Afrique Centrale dont la population est en pleine croissance. Pour cela, il est nécessaire de créer les conditions permettant d'accélérer la transition vers l'économie verte, en mettant en place des synergies intersectorielles et en prenant des mesures d'incitation à l'investissement, ainsi que celles d'accompagnement des projets verts, notamment la facilité de financement, le renforcement des capacités et l'utilisation des technologies nouvelles.

Tout en saluant la première capitalisation du Fonds Vert pour le Climat, réalisée à hauteur de 10 milliards de dollars américains en décembre 2014 à Berlin, nous souhaitons l'opérationnalisation du Fonds Vert de la Banque Africaine de Développement et du Fonds Vert d'Afrique centrale, qui constituent une aubaine pour le financement de ces projets.

Mesdames et Messieurs,

Après la Déclaration de Yaoundé sur la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, coalition internationale qui comprenait une trentaine de gouvernements et d'organisations à sa mise en place en 2002, en compte soixante seize aujourd'hui. Cette évolution témoigne d'une solidarité grandissante dans la conservation et la gestion durables des forêts du Bassin du Congo.

Depuis lors, des efforts encourageants sont consentis par les pays pour traduire dans les faits leur volonté politique :

- L'aménagement durable des forêts avec 30.000.000 d'hectares environ sous aménagement, soit 60% de la superficie totale attribuée à l'exploitation;
- La certification de 5 millions d'hectares de concessions forestières ;

- La gestion de 37 millions d'hectares environ d'aires protégées, représentant environ 10% de l'espace géographique de la COMIFAC;
- Le développement des industries du bois, avec un taux de transformation moyen de 50%.

Les efforts de réduction de la déforestation réalisés dans le Bassin du Congo situent le taux de déforestation à 0,2%, contre 0,41% en Asie du Sud-Est et 0,44% en Amazonie, à la suite des programmes d'aménagement menés dans les concessions forestières, avec le concours louable du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

En dépit de ces efforts, beaucoup de choses restent à faire, face aux défis liés aux changements climatiques, à la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, à l'accès aux ressources génétiques, au partage des bénéfices issus de leur exploitation et à la lutte contre la pauvreté etc. Cependant, les fonds mobilisés par les Gouvernements et les Partenaires, pour la mise en œuvre des programmes et des projets relatifs à la conservation et la gestion durable de la faune et de la flore restent bien faibles.

L'adoption par l'Afrique d'une stratégie commune de lutte contre le braconnage et le commerce illicite de la faune et de la flore nous amène à œuvrer, dans le cadre d'une stratégie sous-

régionale, pour l'éradication de ces fléaux qui érodent et appauvrissent la biodiversité et créent des conditions d'insécurité dans nos États. Cette lutte doit être accrue avec des mesures rigoureuses et des actions concrètes, soutenues pour une ferme volonté politique et des moyens adéquats de mise en œuvre.

Face à ces défis, nous remercions les partenaires qui contribuent à cet effort commun et les encourageons à accroître leur appui aux pays du Bassin du Congo, tout en invitant ces pays à mettre en place des mécanismes financiers innovants, tels que le paiement des services environnementaux, la taxe sur les transactions financières et les secteurs émissifs de gaz à effet de serre.

Mesdames et Messieurs,

La présente session se tient cinq mois avant la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques prévue à Paris en décembre 2015, à l'issue de laquelle la communauté internationale devra conclure un accord global sur le climat.

De même, dans trois mois, à New York, les négociations sur l'identification des objectifs de développement durable et l'élaboration du programme de développement Post 2015 des

Nations Unies devraient s'achever. Au même moment, l'Afrique abritera, à Durban en Afrique du Sud, pour la première fois, le Congrès forestier Mondial.

Il est nécessaire que les pays du Bassin du Congo, deuxième poumon écologique du monde, fassent entendre leur voix lors des débats prévus à ces grands rendez-vous. Pour ce faire, ils devraient se concerter entre eux, ainsi qu'avec les partenaires, en vue d'adopter des positions communes.

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs,

Le Congo, mon pays, poursuit son engagement, à travers la gestion durable de la faune et de la flore, impulsée depuis l'année 2000 par le Président Denis SASSOU-N'GUESSO, dans la conservation des écosystèmes forestiers et de la diversité biologique, l'aménagement et la certification des concessions forestières, la transformation plus poussée des bois et le reboisement.

En 2016, le programme d'aménagement de 11 millions d'hectares des concessions forestières sera achevé, au moins la moitié de ces superficies sera certifiée à moyen terme.

La mise en œuvre du programme National d’Afforestation et de Reboisement lancé en 2011 permettra, à l’horizon 2025, de mettre en place un million d’hectares de plantations forestières et agro-forestières.

Je souhaite pleins succès aux travaux de la 15^e réunion du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo.

Vive la coopération internationale,

Vive le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,

Je vous remercie.